



Séparation et prêt immobilier

Par **Vincent**, le **07/10/2009** à **11:47**

Bonjour,

J'ai contracté un prêt immobilier avec la personne avec laquelle je vivais (pas de mariage, pas de PACS).

Aujourd'hui, je suis séparé de cette personne, et elle veut me racheter ma part. Que dois-je obtenir de mon notaire pour que mon ex puisse reprendre le remboursement du prêt à sa charge ?

Dois-je demander une attestation de désolidarisation à la banque ?

Dans quel sens doivent se faire les choses ?

Merci de vos réponses